

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 23 août 2002

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : (i) SCGM-7, document 3, page 1 de 5
(ii) Article 5 du règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie (article 73 de la Loi)

Préambule :

La référence (i) présente les additions à la base de tarification et les coûts associés.

Le nouveau règlement mentionné à la référence (ii) précise que les demandes d'autorisation pour les investissements, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 1,5 million de dollars, doivent être faites par catégorie d'investissements et doivent comporter les informations suivantes :

- la description synthétique des investissements et de leurs objectifs;
- les coûts associés à chaque catégorie d'investissements;
- la justification des investissements en relation avec les objectifs visés;
- l'impact sur les tarifs;
- l'impact sur la fiabilité du service de distribution de gaz naturel.

Questions :

1.1 Veuillez fournir les informations requises selon le règlement de l'article 73.

1.2 Parmi ces investissements, veuillez indiquer ceux qui correspondent à des projets s'échelonnant sur plusieurs années et veuillez détailler les montants budgétés pour chacune des années subséquentes.

Réponses :

1.1 La pièce SCGM-7, document 3 fournit les investissements qui sont prévus au cours de l'année tarifaire 2002-2003. Ces investissements sont présentés sous trois rubriques générales à savoir les frais reportés pour un total de 30,1 millions \$, les immobilisations pour un total de 74,0 millions \$ réduites de contributions de 10,1 millions \$.

Les frais reportés comportent deux grandes catégories à savoir le développement informatique (13,8 millions \$) et les programmes commerciaux (16,3 millions \$).

La page 3 de cette pièce fournit la description synthétique des investissements du développement informatique. L'élément « système de gestion intégré » est plus amplement détaillé à la pièce SCGM-7, document 8 quant aux coûts et à la justification de l'investissement.

Pour ce qui est des programmes commerciaux, ces investissements correspondent aux sommes versées en vertu des programmes de rabais à la consommation (PRC), de rétention par voie de rabais à la consommation (PRRC) et d'aide au financement (PCAF). Ces investissements sont intégrés à l'analyse de rentabilité des projets de développement de réseau qui sont présentés plus bas.

Les immobilisations réduites des contributions sont à leur tour ventilées de la manière suivante :

- **Développement de réseau (31,0 millions \$) et contributions (10,1 millions \$)**

Investissements prévus pour assurer le raccordement de la nouvelle clientèle. La page 4 du même document présente une ventilation selon que les investissements nécessiteront une extension de réseau subventionnée supérieure ou inférieure à 1,5 million \$, une extension de réseau non subventionnée ainsi que les investissements nécessaires pour le raccordement sur et hors réseau.

Les projets de développement de réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité. La rentabilité projetée des nouveaux investissements est présentée dans chacun des dossiers tarifaires à la pièce présentant la rentabilité du plan de développement (cette année à la pièce SCGM-2, document 6).

Les contributions correspondent à des subventions gouvernementales à recevoir sur des projets réalisés en 2002. La page 5 de ce document fournit les données comparatives. L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente demande tarifaire.

- **Amélioration du réseau (14,3 millions \$) et Transmission/ réseau (0,1 million \$)**

Investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité du service de distribution du gaz naturel et la sécurité du réseau. La page 1 de ce document présente la description synthétique ainsi que la ventilation des coûts de ces investissements. L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente demande tarifaire.

- **Entreposage du gaz (1,3 million \$)**

Investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité et la sécurité entourant l'usine de liquéfaction. La note 3 de la page 2 de ce document présente la description synthétique des investissements encourus et projetés en 2002 et 2003. L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente demande tarifaire.

- **Installations générales (17,6 millions \$)**

Investissements nécessaires afin d'assurer l'entretien et l'amélioration des installations générales. La page 1 de ce document présente la description synthétique ainsi que la ventilation des coûts de ces investissements. La note 6 de la page 2 de ce document présente l'analyse de l'écart entre la prévision 5/7 et la cause 2003. L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente demande tarifaire.

- **Frais généraux capitalisés (9,8 millions \$)**

Investissement correspondant aux frais généraux encourus pour la réalisation des investissements ci haut mentionnés. L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente demande tarifaire.

L'ensemble de ces investissements a un impact sur la fiabilité du service de distribution et la sécurité du réseau.

1.2 Aucun des investissements de moins de 1,5 million \$ ne correspond à des engagements s'échelonnant sur plusieurs années.